

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**AMBOISE INVESTISSEMENT**

(Eurolist)

**Complément à D&I 207C0906 du 18 mai 2007**

En complément à la déclaration de franchissement de seuils publiée dans D&I susvisée, la société Schroder Investment Management Limited a effectué, par courrier du 21 mai 2007, la déclaration d'intention suivante :

- « - la société Schroder Investment Management Limited agit seule ;
- elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de AMBOISE INVESTISSEMENT ;
  - elle ne compte pas demander la nomination d'une personne comme administrateur ou membre du conseil de surveillance de AMBOISE INVESTISSEMENT. »